



LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 4231-5,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 141-5-2 et D. 141-2-3,

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional,

Vu le décret n°2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie,

Vu l'arrêté n°23003875 du Président du Conseil régional du 30 juin 2023 portant désignation au titre du collège des représentants de la Région Hauts-de-France au sein du comité régional de l'énergie Hauts-de-France,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet de région Hauts-de-France, Préfet du Nord et du Président du Conseil régional du 3 juillet 2023 portant composition du comité régional de l'énergie Hauts-de-France, notamment son article 2,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet de région Hauts-de-France, Préfet du Nord et du Président du Conseil régional du 16 janvier 2024 modifiant la composition du comité régional de l'énergie Hauts-de-France,

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 2 avril 2024,

ARRETE m°24001965

ARTICLE 1 : Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional et co-Président du Comité régional de l'énergie, désigne Monsieur Frédéric MOTTE, conseiller régional Hauts-de-France, comme membre suppléant du comité régional de l'énergie afin de le représenter lors de la réunion de cette instance le 2 avril 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L.4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L.4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 29 MARS 2024



Xavier BERTRAND

Publié le